

CONTRIBUTIONS 2019/2020

Le montant de la cotisation annuelle par élève est de 440€.

Choix du mode de règlement :

- Par chèque à réception de la facture (courant du mois de décembre)
- Par prélèvement automatique du 10/10/2019 au 10/06/2020 (fournir un IBAN, l'autorisation de prélèvement jointe et complétée ([à renouveler tous les ans](#))).

D'un montant de 48 € pour le 1^{er} prélèvement

D'un montant de 49 € pour les 8 autres prélèvements

Réductions :

- 30% accordés sur la contribution du 3^{ème} enfant, inscrit au collège
- 30% accordé à compter de 3 enfants scolarisés au collège St Joseph La Salle et à l'Ecole St Anne de Ploudalmézeau (merci de compléter le tableau ci-dessous)

CONVENTION FINANCIERE

La présente convention précise les rapports entre le Collège Saint Joseph La Salle et les familles dans le domaine financier.

Le montant de la contribution est précisé au dos de ce document. Les familles déclarent le connaître et l'accepter.

Le règlement est possible soit annuellement en début d'année scolaire, soit mensuellement du 10 octobre au 10 juin.